



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive-Île-de-France
139, Avenue Roger Salengro
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Contact : administratif – Tél. : 01.41.87.20.40
Lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 14 à 16 h
Courriel : formation@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection de la formation aux UC Transversales 1 et 2 du BPJEPS Spécialité « Animateur » mention « Loisirs Tous Publics » session 2024-2025

Formation du 29/11/2024 au 28/03/2025 (dates extrêmes)
Sélection sur dossier le 29/10/2024

Modalités d'inscription :

S'inscrire en ligne sur www.creps-idf.fr **avant le 20/10/2024**, compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en téléversement sur votre espace personnel). Attention à respecter les délais, le dossier doit être complété **au plus tard le 24 octobre 2024 minuit**.

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. **Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible aux dates correspondant au déroulé de la formation car les frais administratifs ne sont pas remboursables.**

Pièces justificatives à déposer obligatoirement dans votre espace personnel via le logiciel d'inscription :

- ☐ Photocopie de la carte nationale d'identité recto **et** verso ou du passeport en cours de validité
- ☐ Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- ☐ Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)** pour les candidats de 18 à 25 ans
- ☐ Photocopie du diplôme de moniteur fédéral 1
- ☐ Photocopie du diplôme plongeur nitrox confirmé
- ☐ Photocopie du diplôme initial Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1)
- ☐ Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance)
- ☐ Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)
- ☐ Le **dossier de présentation du projet professionnel**, 5 pages maximum (Détaillant le CV, l'expérience d'animation et de pratique, les capacités d'expression, les motivations, l'engagement dans la discipline, le projet professionnel) à déposer dans l'emplacement « curriculum vitae ». Ce dossier sert de support à la sélection des candidats.

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **35 € non remboursables** peut être effectué

- Par carte bleue, via votre inscription en ligne (site sécurisé),
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant sur place.



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive d'Île-de-France
139, Avenue Roger Salengro
92291 Châtenay-Malabry Cedex

Contact : administratif – Tél. : 01.41.87.20.40

Lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 14 à 16 h

Courriel : formation@creps-idf.fr

**Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection
de la formation aux UC Transversales 1 et 2 du BPJEPS Spécialité « Animateur »
mention « Loisirs Tous Publics » session 2024-2025**

Pièces justificatives à joindre via votre « espace personnel » ou par mail en complément du dossier d'inscription, au plus tard le **24 octobre 2024 minuit pour l'étude de votre dossier de sélection**

- ☐ Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
- Attestation de prise en charge financière
 - Engagement financier du candidat

Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueils collectifs de mineurs), s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.



Certificat médical

(Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests de sélection de la formation préparant aux UC transversales 1 et 2 du

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
spécialité « animateur » mention « Loisirs Tous Publics »**

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour,

M./Mme * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques sportives ou d'animation, en relation avec la mention préparée (voir ci-dessus).

* *Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____, le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un **handicap** : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRAJES de son lieu de résidence.

Engagement financier du candidat

Note d'information aux candidats

(à retourner par mail ou joindre sur l'espace stagiaire)

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit dans la formation professionnelle préparant aux UC transversales 1 et 2 du BPJEPS Spécialité « Animateur » Mention « Loisirs tous publics » qui se déroulera du 29/11/2024 au 28/03/2025 et dont le montant s'élève à 924€.

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation :

Stagiaires en emploi :

- vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (autorisation d'absence et financement de la formation).
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF. L'activation de vos droits CPF pour le paiement de votre formation ne sera ouverte qu'après les résultats des tests de sélection.

Stagiaire sans emploi :

- France Travail (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF. Attention au délai pour un financement CPF + abondement France Travail : la demande doit être formulée un mois avant le démarrage de la formation. Saisir la demande dès la confirmation de l'admission.

Afin d'aboutir dans votre démarche de recherche de financement, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et constituer votre dossier d'aide. Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom)

.....
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

signature

*en cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur celle-ci sera déduite du montant initial.



Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa après le positionnement du candidat. Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF, un autre sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO de la structure.

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Fax : Courriel :

Atteste que M., Mme, :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation des UC transversales 1et 2 du BPJEPS Spécialité « Animateur » Mention « Loisirs tous publics » dispensée au CREPS d'Île-de-France aux dates suivantes :

Formation du vendredi 29 novembre 2024 au vendredi 28 mars 2025

sera pris en charge :

☐ Intégralement soit 924 € pour une durée de 77 h

par

☐ La structure

☐ un OPCO : nom de l'OPCO : (joindre les justificatifs)

Fait pour valoir ce que de droit

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

à le ____/____/____

Signature du responsable

Cachet de la structure